

Publié le 27 mars 2009

## Sogima : Du grain à moudre !

La Société de gestion immobilière de la ville de Marseille (Sogima), dont le capital est majoritairement détenu par la Caisse d'Épargne, travaille à la réalisation de plusieurs opérations de logements dont une partie sociaux dans le centre ville de Marseille. Elle est également maître d'ouvrage délégué pour la réhabilitation du Silo à grain, un ancien bâtiment industriel situé sur le territoire du port automne, en une salle de spectacle de 2 050 places.



Créée en 1932, la [Sogima](#), Société de gestion immobilière de la ville de Marseille, est l'une des plus anciennes Sem de France. Son capital est détenu par la ville de Marseille (44 %) et GCE Sem (56 %), filiale de la Caisse nationale des caisses d'épargne. Sa vocation est d'offrir aux collectivités locales des solutions adaptées aux habitants et à leur environnement, de développer une offre de logements sociaux et intermédiaires pour répondre aux besoins des populations actives, d'accompagner le développement économique des communes. Elle gère aujourd'hui 6 000 logements sur la communauté urbaine, 14 000 m<sup>2</sup> de commerces de proximité, 110 000 m<sup>2</sup> de bureaux, locaux d'activités et villages d'entreprises, en propre ou en mandat.

Sur le centre-ville, entre le 5<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissement, la Sogima a 5 opérations en cours, qui représentent 2 800 places de parkings et 530 logements. 2/3 sont en locatif, avec 40 à 50 % de social et le reste à prix libre. Le tiers restant est composé par des logements à prix maîtrisés en accession à la propriété. « C'est un important programme de construction porté par la ville de Marseille à la fois pour renforcer la mixité sociale sur ces quartiers mais aussi pour répondre à la demande en places de parking » explique Pierre Ciccotto, président du directoire de la Sogima.

L'autre gros chantier marseillais de la Sogima est la rénovation du silo à grain. Désormais titulaire d'une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) de 49 ans concédée par le Grand Port maritime de Marseille, la Sogima est maître d'ouvrage pour la partie bureaux. « Cela représente 4 500 mètres carrés de bureaux et 77 places de parking. Cette opération de 14 millions d'euros sera achevée en

avril. D'ores et déjà nous avons eu un contrat de location pour 750 mètres carrés » reprend Pierre Ciccotto. Autre partie, une salle de spectacle dédiée à la musique de variété et lyrique dotée d'une jauge de 2 050 places, ce qui n'a pas d'équivalent à Marseille. Sur ce projet, la Sogima est maître d'ouvrage délégué c'est-à-dire mandataire de la ville de Marseille. L'investissement porté par la municipalité s'élève à 28 millions d'euros. Echéance d'un chantier très technique mais à la durée relativement courte, octobre 2010. A temps donc, pour soutenir Marseille dans sa position de capitale européenne de la culture, en 2013.

Par Marie-Anne RAMAZZINA